

LES 10 PRINCIPAUX JALONS DU NOUVEAU MODÈLE PÉDAGOGIQUE

1. LES SAVOIRS

Les programmes de formation et l'évaluation des apprentissages doivent être centrés sur les savoirs (connaissances). Ils incluront néanmoins les savoir-faire et les savoir-être, mais cela, proportionnellement à l'importance relative qu'ils occupent pour chaque matière et selon les niveaux. Rappelons que c'est la maîtrise des savoirs qui détermine celle des savoir-faire et des savoir-être correspondants. Les différents savoirs doivent être clairement identifiés dans les programmes.

2. LE BULLETIN

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) doit élaborer un bulletin avec une forme et un contenu uniques pour chacun des secteurs. Le bulletin spécifique à l'adaptation scolaire, qui pourra prendre différentes formes, doit tenir compte du type de difficulté qu'éprouvent les élèves. Au secteur des jeunes, le bulletin de fin d'année doit contenir les résultats des étapes antérieures ainsi que la décision du personnel enseignant concerné quant à la promotion de l'élève, à son redoublement ou à la fréquentation d'une classe spécialisée.

3. LES NOTES et LA MOYENNE

La note en pourcentage doit être utilisée pour l'évaluation des connaissances et des savoir-faire, et ce, dans tous les secteurs d'enseignement, à l'exception de l'éducation préscolaire et des classes d'accueil où le degré de maîtrise des différents savoirs doit être évalué au moyen d'une cote (par exemple A, B, C, D, E). Quant aux classes d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), incluant le parcours de formation axée sur l'emploi, le personnel enseignant doit avoir le choix du type d'évaluation selon les difficultés rencontrées par les élèves. Les savoir-être doivent pouvoir être évalués par une cote. Pour la plupart des matières, l'évaluation des apprentissages doit générer un seul résultat global. Le bulletin doit contenir une seule moyenne de groupe par matière, moyenne provenant des résultats de tous les élèves formant le groupe ou de tous les élèves partageant en son sein le même niveau d'études.

4. LES RÈGLES DE PASSAGE

Le MELS a la responsabilité de définir clairement les règles de passage du primaire au secondaire et, le cas échéant, du secondaire à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Pour ce faire, il doit fixer un seuil de réussite, établi à partir de la maîtrise minimale des apprentissages que l'on attend de l'élève.

5. LE REDOUBLEMENT

Pour chacun des niveaux, le redoublement peut être autorisé plus d'une fois et doit être accompagné de services de soutien. Selon le cas, le recours à un deuxième redoublement peut être remplacé par la fréquentation d'une classe spécialisée. Cependant, les élèves présentant deux ans de retard dans leurs apprentissages doivent y avoir accès automatiquement. La décision du redoublement ou de la fréquentation d'une classe spécialisée relève de la compétence professionnelle de l'enseignante ou enseignant, en concertation avec l'équipe multidisciplinaire.

6. L'ANNUALISATION DU CONTENU ET DE L'ÉVALUATION

Le contenu et l'évaluation des apprentissages prévus dans les programmes doivent être circonscrits en une seule et même année scolaire.

7. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les compétences professionnelles doivent demeurer inscrites dans ces programmes et peuvent être évaluées tout au long de l'année ou à la fin du module. Une seule reprise des évaluations est possible. Le résultat de l'évaluation finale de chacun des modules doit apparaître au relevé de notes, lequel doit aussi mentionner la réussite ou l'échec du module. Enfin, tout programme visant l'insertion sur le marché du travail doit relever uniquement du MELs.

8. L'ÉDUCATION DES ADULTES

Des services complémentaires suffisants et adéquats doivent y être mis en place, incluant notamment des mesures de soutien linguistique. Les enseignantes et enseignants doivent pouvoir obtenir une copie du relevé de notes de chacun de leurs élèves, notamment pour y consulter les équivalences obtenues ou les résultats des cours suivis à la formation générale des jeunes. Le nombre de reprises des évaluations doit être limité à deux.

9. LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (EHDA)

La différenciation pédagogique et l'adaptation de l'évaluation, qui se traduit actuellement par un bulletin adapté ne doivent pas constituer des services de soutien pour les élèves HDAA intégrés à la classe régulière. Le personnel enseignant doit recourir à l'évaluation différenciée uniquement dans les classes d'adaptation scolaire, d'accueil, d'alphabétisation, de francisation, du parcours de formation axée sur l'emploi et d'intégration socioprofessionnelle.

10. LE PRÉSCOLAIRE

Pour les enfants issus de milieux défavorisés, l'enseignement préscolaire doit être offert à mi-temps pour les enfants de trois ans et à temps plein pour les enfants de quatre ans. De plus, les enfants de quatre ans provenant de milieux plus favorisés doivent avoir accès au préscolaire à mi-temps.

UN CHEMIN À PARCOURIR ENSEMBLE

Pour que le chemin parcouru par la FAE serve d'itinéraire de référence à l'école québécoise, encore faut-il que son modèle soit reconnu et accepté en haut lieu! Forte d'une grande représentation, la FAE croit à l'importance de parcourir ce dernier bout de chemin en passant symboliquement le relais à celles et ceux, citoyens ou professionnels de l'enseignement qui, comme elle, croient qu'une autre école est possible.

Reconnaître collectivement que l'école fonde notre avenir, c'est d'abord la soutenir dans ses aspirations. C'est l'assister dans son émancipation. C'est s'assurer que, comme un témoin, le message passe de main en main jusqu'au fil d'arrivée, devenant pour tous nos élèves un diplôme convoité.

Prenez l'éducation à témoin : détachez cette carte et passez le message!



L'école, témoin de notre avenir collectif

UNE AUTRE ÉCOLE EST POSSIBLE

Pour **s'élever**, les élèves ont besoin d'une montagne à gravir.

En faisant des **connaissances** l'élément moteur de leur éducation,

l'enseignante ou enseignant suscite **l'inspiration** et pose les jalons

qui rythmeront leur **ascension**.

La plateforme pédagogique de la FAE : un ouvrage collectif pour se réapproprier l'école publique

Le modèle de la FAE réagit au détournement des États généraux sur l'éducation, qui jetaient pourtant les bases à l'enrichissement des curriculums et à un enseignement général de qualité. De plus, il appuie la société québécoise dans sa quête d'une école qui a du sens, une école qui table sur la transmission des savoirs, où enseigner retrouve ses lettres de noblesse et où s'instruire regagne son pouvoir d'attraction. Cette plateforme pédagogique avec laquelle toutes et tous peuvent composer ne doit pas être considérée comme une fin en soi, mais plutôt comme un ouvrage collectif qui traduit le plus justement possible les expériences professionnelles vécues et partagées.

Une démarche exemplaire, un modèle pragmatique, un horizon engageant

Cette démarche de la FAE, effectuée à une échelle inédite, n'a laissé aucune préoccupation actuelle de côté. Comment pourrait-il en être autrement : c'est la première fois que les enseignantes et enseignants du Québec ont l'occasion d'exprimer avec autant de clarté et de volonté leur vision de l'éducation. De l'autonomie professionnelle au programme de formation des jeunes, en passant par l'évaluation des apprentissages et l'éducation des adultes, la plateforme pédagogique de la FAE constitue la solution la plus consensuelle possible à la dérive idéologique qu'impose la réforme. En cela, ce modèle est satisfaisant parce qu'immédiatement applicable et toujours perfectible. Du point de vue du chemin à parcourir et de l'horizon que nous pouvons collectivement nous fixer, il s'agit d'un actif formidable! Il n'en tient qu'à nous de pouvoir compter sur une école solide et engageante et d'en devenir les principaux témoins.

La volonté de transmettre et de recevoir

Le goût d'apprendre est intimement lié au désir de s'approprier les connaissances qui fondent le monde et la culture. Ce n'est pas en réduisant la hauteur de la montagne à gravir qu'on encourage son ascension; ce n'est pas en multipliant les aménagements sur le plan de l'évaluation et du statut des élèves qu'on augmente les chances d'atteindre le sommet. Cette culture du déni ne permet pas de relever efficacement les défis inhérents à l'école d'aujourd'hui.

En redonnant aux enseignantes et enseignants la place qui leur revient, c'est toute la chaîne de transmission des savoirs qui s'en trouvera renforcée. Que ce soit l'enfant qui aspire à « monter d'une année » ou l'adulte qui souhaite réussir sa formation, l'élève pourra compter encore davantage sur des enseignantes et enseignants qui lui donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ainsi, les connaissances transmises puis acquises jalonnent l'ascension de l'élève vers son épanouissement. Elles agiront aussi comme le témoin concret d'un parcours éducatif de qualité, garant d'un avenir prometteur.

Plateforme pédagogique – version abrégée

UNE AUTRE ÉCOLE EST POSSIBLE

Dans le monde de l'éducation au Québec, les dix dernières années ont été marquées par un imbroglio pédagogique sans précédent : la réforme scolaire. Toutes les tergiversations qu'elle a provoquées ont été source de conflits et de confusion, ont démobilisé un grand nombre d'enseignantes et enseignants et ont détourné les forces vives de leur mission première que nous estimons être la transmission des connaissances.

Plus qu'une réponse à la réforme, cette plateforme pédagogique que présente aujourd'hui la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) se veut un modèle affranchi du dirigisme pédagogique qui sévit et dont l'idéologie trop peu incarnée a entraîné les conséquences désastreuses que l'on connaît.

UNE SOLUTION RASSEMBLEUSE BALISÉE PAR LA TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

Notre modèle propose une solution rassembleuse issue d'une consultation sans précédent effectuée auprès des enseignantes et enseignants de la FAE et élaborée à l'aide de l'expérience quotidienne de leur pratique. Puisque les intérêts du personnel enseignant sont indissociables de ceux qui définissent la société québécoise, nous pouvons affirmer que la présente plateforme pédagogique reflète aussi l'importance qu'accordent les Québécoises et Québécois à une instruction publique de qualité. L'instruction n'est-elle pas le chemin nous menant vers un avenir à la hauteur de nos espoirs?

Ayant son identité propre, ce nouveau modèle ne constitue ni une opposition systématique à la réforme ni, au grand jamais, un autre carcan idéologique. Notre modèle rétablit clairement la primauté des connaissances (que nous appelons des « savoirs ») sur les compétences. Il affirme sans détour la valeur de l'instruction publique. Il reconnaît aussi l'importance de la qualification (que nous identifions comme le « savoir-faire ») et de la socialisation (que nous associons au « savoir-être ») en leur accordant une place spécifique selon les matières et les niveaux d'apprentissage.

Les connaissances transmises puis acquises jalonnent l'ascension de l'élève et agiront comme le témoin d'un parcours éducatif de qualité.

UN MODÈLE ÉVOLUTIF TÉMOIN DES FORCES DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Étant fondé sur l'expérience acquise des enseignantes et enseignants, notre modèle pédagogique possède les qualités indéniables d'être adaptable, souple et évolutif. Ne dit-on pas qu'on doit tirer un enseignement de l'expérience vécue? Non seulement nous croyons qu'il est temps de tirer les conclusions qui s'imposent sur le plan des grandes orientations de l'école québécoise, mais nous sommes aussi persuadés qu'en mettant les enseignantes et enseignants dans une situation où ils sont autorisés à récolter les fruits de leurs efforts, tous reprendront confiance.

La classe n'est pas un laboratoire pour faire des expériences, mais un lieu pour tirer parti de l'expérience, celle qui fait appel au talent et au potentiel créateur des enseignantes et enseignants.

UNE DÉMARCHÉ RECONNAISSANT QU'ENSEIGNER EST UN ACTE À LA FOIS UNIVERSEL ET PARTICULIER QUI TIRE SA FORCE DE L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Miser sur les connaissances, c'est défendre l'idée de l'effort nécessaire à toute découverte, c'est considérer l'enseignement comme un acte de transmission fondateur, tant sur le plan humain que social. Un acte qui se situe bien au-delà, par exemple, de l'utilisation d'outils ou d'instruments permettant d'accéder sans effort à une quantité vertigineuse d'informations. Un acte à la fois universel et particulier qui repose en grande partie sur l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants.

Deux phases de consultation menées auprès des membres des syndicats affiliés à la FAE auront permis d'établir 32 orientations, desquelles s'inspire essentiellement notre modèle : un projet compréhensible, aussi ouvert que crédible, aussi documenté que viable présenté ici sous forme d'un tableau comparatif et de dix jalons illustrant l'étendue de la démarche.

